

Communiqué de presse
3 décembre 2021

Séance de la commission Swiss GAAP RPC du 30 novembre 2021

Pour la première fois depuis deux ans, la troisième et dernière séance de la Commission de l'année en cours s'est tenue sur place, à Zurich. L'accent a été mis sur l'adoption de la nouvelle recommandation « Subventions publiques ».

Adoption de la Swiss GAAP RPC 28 « Subventions publiques »

La consultation sur le projet de recommandation « Subventions publiques » s'est achevée le 30 juin 2021. Le groupe de travail dirigé par M. Annen a traité le nombre impressionnant de 59 propositions et a procédé à des adaptations ponctuelles du texte de la recommandation, en étroite concertation avec le Comité d'experts et les principales parties prenantes. Le texte révisé a fait l'objet d'une discussion finale lors de la 80^e séance de la Commission, qui a apporté les dernières retouches au texte. La recommandation a ensuite été adoptée à l'unanimité en tant que Swiss GAAP RPC 28 « Subventions publiques ». La nouvelle recommandation ne fait donc pas partie des RPC fondamentales, mais se range parmi les « autres recommandations ». Elle s'appliquera aux exercices commençant après le 1^{er} janvier 2024, mais une application anticipée est autorisée.

La recommandation va maintenant être traduite et mise en forme avant d'être mise en ligne sur le site du RPC l'année prochaine. En outre, le groupe de travail prépare un article connexe qui présentera la nouvelle recommandation dans sa version définitive et donnera les premières indications d'application.

Pour toute question ou suggestion concernant la norme RPC 28 « Subventions publiques », veuillez contacter :

Michael Annen, membre du Comité d'experts / responsable du projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 041 729 51 00

Futur programme de travail

Les deux projets actuels étant dans leur phase finale, la Commission s'est penchée sur le futur programme de travail du Comité d'experts. Outre la présélection de la prochaine procédure d'examen, la Commission a chargé le Comité d'experts d'élaborer un guide sur le rapport de durabilité. L'objectif est d'aborder cette thématique qui gagne rapidement en importance, tant au niveau national qu'international, et de créer une aide à l'orientation pour les utilisateurs des RPC. Ce projet sera dirigé par le professeur Reto Eberle, membre du conseil de fondation.

La prochaine édition de la brochure RPC sera publiée lorsque la révision de la RPC 30 « Comptes consolidés » sera terminée. Actuellement, la publication est prévue pour début 2023.

Personnel

La Commission a pris acte de la démission de Marianne Johnson au 21 octobre 2021. Pius Bernet a également décidé de se retirer en raison de son âge après plus de dix ans passés au sein de la Commission. P. Leibfried l'a chaleureusement remercié pour son grand engagement et a salué ses précieuses contributions en tant que voix importante des organisations à but non lucratif.

En ce qui concerne l'autre projet en cours de la Fondation RPC, la révision de la RPC 30 « Comptes consolidés », la procédure de consultation se poursuit jusqu'au 31 décembre 2021. Les documents y relatifs ainsi que le formulaire de consultation sont disponibles sur notre [site Internet](#).

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr. Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30



Fondation pour les recommandations relatives
à la présentation des comptes

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le « Swiss Reporting Standard » et le « Standard pour les sociétés immobilières » sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).